

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15 DECEMBRE 2022 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 108 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne Pascale GLOUANNEC en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

DELIBERATION 109 : DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE TABLETTE NUMERIQUE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 110 : CONVENTION POUR LES GROUPES D'ANALYSES DE LA PRATIQUE AUPRES DES PROFESSIONNELS DU CIAS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 111 : CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DES ETABLISSEMENTS ET DU SSIAD ET APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LE CIAS GRAND LAC, LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 112 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN BENEFICIAIRE DU SAAD POUR L'INSTALLATION D'UN VERROU

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 113 : MISE A LA DESTRUCTION DU VEHICULE DE MARQUE CITROEN JUMPR FOUR

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

FINANCES

DELIBERATION 114 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité

DELIBERATION 115 : AFFECTATION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU CIAS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION 116 : VOTE DES TARIFS 2023-ETABLISSEMENTS DU CIAS GRAND LAC

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 117 : MODIFICATION DES REGLES RELATIVES AU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.